

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 3 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le trois du mois de mai à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt six avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

7 MAI 2024

Déposée en
Préfecture le

6 MAI 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Catherine MERCIER-GUYON à Christian ROPHILLE, Thomas MESZAROS à Christian ANSELME

Etait excusée

Ségolène GUICHARD

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS AUPRÈS DE L'ÉTAT - MISE À DISPOSITION, POSE, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION D'UN DISPOSITIF DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE (VAELS) SUR LE TERRITOIRE DU GRAND ANNECY

Vu l'adoption en août 2021 de la loi Climat et Résilience rendant obligatoire la mise en œuvre de la ZFE-m au 1er janvier 2025 sur le territoire du Grand Anancy ;

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) et notamment l'axe n° 3 - « Améliorer le cadre de vie (...) par l'accompagnement au déploiement de zones à faible émission mobilité (ZFE-m) » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 déléguant des pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 modifiant la délibération n° D-2020-277 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 relative à l'approbation du Plan climat air énergie territorial et notamment l'action n° 35 visant à la mise en place d'une zone à faible émissions mobilité (ZFE-m) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2022-139 du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Plan de Mobilité 2030 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2022-140 du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Schéma directeur cyclable ;

Vu les crédits inscrits au PPI et au budget 2024 du Grand Annecy ;

Dans le cadre de la future zone à faible émission mobilité (ZFE-m) qui devra être opérationnelle au 1^{er} janvier 2025, le Grand Annecy lance le déploiement opérationnel de son schéma directeur cyclable.

Considérant l'axe n° 3 du fonds vert visant à « *Améliorer le cadre de vie (...) par l'accompagnement au déploiement de zones à faible émission mobilité (ZFE-m)* », il est proposé de solliciter ce fonds pour financer un projet qui contribue à augmenter le report modal et donc améliorer la qualité de l'air.

Ce projet vise à renouveler entièrement le système de Vélo Libre-Service actuellement en place (stations, vélos, application, exploitation...). Expérimentée depuis juin 2021, l'offre Vélonecy 60 minutes fait face à une fréquentation de plus en plus importante mettant à mal la robustesse de la solution actuelle. Par ce projet, plusieurs objectifs sont visés : assurer une meilleure qualité de service, répondre à la demande, déployer l'opérationnalité du schéma directeur cyclable, augmenter le report modal, améliorer la qualité de vie des habitants...

Le montant prévisionnel de la phase de déploiement s'élève à 2 000 000 € HT.
Pour cet axe du fonds vert, il est proposé de solliciter une aide de 400 000 €, soit 20 %.

LE BUREAU DECIDE :

- d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions auprès du Préfet de la Haute Savoie – dans le cadre du fonds vert – à hauteur de 400 000 € pour la zone à faible émission mobilité (ZFE-m) ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter toute autre subvention pour le projet visé dans la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 24

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20240503-14185-DE-1-1
en date du 06/05/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2024-83